

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	47

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATIION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

OBJET

Création d'emplois
permanents

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés : Pascal SUARD, François HUREL

Absents : Nathalie RIBault, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240215-2024-02-15-010-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs de manière à le faire correspondre aux besoins réels de fonctionnement des services de la collectivité.

Ainsi, est nécessaire pour permettre un recrutement sur poste vacant de créer un poste d'adjoint administratif, à temps non complet (17,5/35ème), pour le recrutement d'un(e) conseiller(ère) séjour à l'Office de Tourisme. L'agent actuellement affecté à l'office du tourisme effectue 50% de son temps sur des missions liées à la communication touristique et de la présence culturelle et il est envisagé de l'affecter à temps plein au service communication et de le remplacer au sein de l'office du tourisme par un mi-temps correspondant à la quotité de temps de travail qu'il effectuait sur ces missions.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2023 avec effet au 1er janvier 2024,
- Considérant les besoins du service,

Le conseil après en avoir délibéré :

- **CRÉE**, au tableau des emplois :
 - 1 emploi d'adjoint administratif, catégorie C, à 17.5/35ème

En cas de recrutement infructueux de candidats relevant du statut de la Fonction Publique, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier du diplôme ou de la qualification en lien avec le cadre d'emploi ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

Le traitement sera calculé selon les modalités réglementaires auquel s'ajoutent le supplément familial de traitement et, le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240215-2024-02-15-010-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

- **AUTORISE** le Président à signer l'arrêté ou, le cas échéant, le contrat relatif au poste,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le tableau des emplois est le suivant à la date du 1er mars 2024 :

TABLEAU DES EMPLOIS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL AU 15/02/2024
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU AU 01/03/2024

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35 ^{ème}	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
FILIERE ADMINISTRATIVE								
DGS (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DGA (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE PPAL	A	35	2	2,00			2	2,00
ATTACHE	A	35	6	6,00			6	6,00
REDACTEUR PPAL 1ERE CLASSE	B	35	4	4,00			4	4,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	18,34	1	0,52			1	0,52
REDACTEUR	B	35	5	5,00			5	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CLASSE	C	35	7	7,00			7	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	35	4	4,00			4	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35	11	11,00			11	11,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	17,5	0	0	1		1	0,5
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			45	44,52	1,00	0,00	46,00	45,02
FILIERE TECHNIQUE								
INGRENIEUR PPL	A	35	1	1,00			1	1,00
INGENIEUR	A	35	2	2,00			2	2,00
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN	B	35	4	4,00			4	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35	4	4,00			4	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	29,5	1	0,84			1	0,84
AGENT DE MAITRISE	C	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	35	2	2,00			2	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	30	2	1,71			2	1,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	35	22	22,00			22	22,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	34	1	0,97			1	0,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,83	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,27	1	0,95			1	0,95
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,07	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,71	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,57	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,00	1	0,89			1	0,89
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30,71	1	0,88			1	0,88
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30	1	0,86			1	0,86
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	29	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	28	1	0,80			1	0,80
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	26	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,31	1	0,69			1	0,69
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	25	1	0,71			1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	19,29	1	0,55			1	0,55
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	18,94	1	0,54			1	0,54
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	14	1	0,40			1	0,40
ADJOINT TECHNIQUE	C	35	24	24,00			24	24,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	32	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE	C	27,5	1	0,79			1	0,79
ADJOINT TECHNIQUE	C	31	2	1,77			2	1,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,14	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,00	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	26,5	1	0,76			1	0,76
ADJOINT TECHNIQUE	C	27	1	0,77			1	0,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	25,99	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE	C	25	1	0,71			1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE	C	23	1	0,66			1	0,66
ADJOINT TECHNIQUE	C	20	1	0,57			1	0,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	15	1	0,43			1	0,43
ADJOINT TECHNIQUE	C	13,22	1	0,38			1	0,38
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			104	96,10	0,00	0,00	104,00	96,10

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240215-2024-02-15-010-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

TABLEAU DES EMPLOIS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL AU 15/02/2024
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU AU 01/03/2024

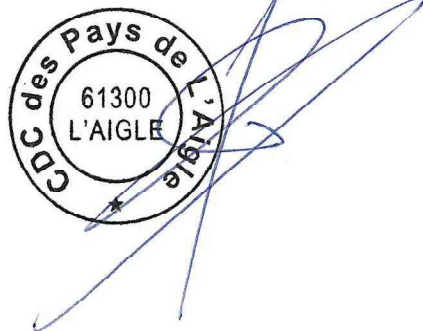
GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35 ^{ème}	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
FILIERE ANIMATION								
ANIMATEUR	B	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT ANIMATION	C	35	1	1,00			1	1,00
ADJOINT ANIMATION PPL 1ERE CLASSE	C	35	1	1,00			1	1,00
ADJOINT ANIMATION PPAL 2EME CLASSE	C	35	3	3,00			3	3,00
TOTAL FILIERE ANIMATION			8	8,00	0,00	0,00	8,00	8,00
FILIERE MEDICO SOCIALE								
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	35	6	6,00			6,00	6,00
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1,00	0,94
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	31,08	1	0,89			1,00	0,89
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	28,5	1	0,81			1,00	0,81
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	30,07	1	0,86			1,00	0,86
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			10	9,51	0	0,00	10,00	9,51
FILIERE CULTURELLE								
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	1,00	0	0,00	1,00	1,00
FILIERE SPORTIVE								
ETAPS PPAL 2EME CLASSE	B	35	0	0,00			0,00	0,00
ETAPS	B	35	9	9,00			9,00	9,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE			9	9,00	0	0,00	9,00	9,00
TOTAL GENERAL			177	168,13	1,00	0,00	178,00	168,63

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 26 FEV. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 26 FEV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240215-2024-02-15-010-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024